

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 47
- présents suppléants : 5
- procurations : 5
- votants : 57
- suffrages exprimés : 57
- abstentions : 0
- pour : 57
- contre : 0

DELIBERATION n° 2025/034

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 11 février 2025, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nathalie BOURDALE (suppléante de Nicolas COLOMES), Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Martine LARROUY (suppléante de Patrick ABADIE), Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Jean-Yves BOUSSIER, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA et Valérie DUPLAN à Ludovic PONTICO.

Absents excusés : Karine MEDOUS, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Xavier SARNIGUET, Jean-Bernard COLOMES, Bernadette GACHASSIN, Romain CAUCHOIS, Michel DABAT, Alain DASQUE, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET et Gérard SABATHIE.

Objet : Affectation des résultats 2024 Budget PRINCIPAL

Les résultats de l'exercice 2024 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2024

830 768.29 €

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2023

2 755 856.25 €

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter

3 586 624.54 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2024	-1 551 440.29 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2023	-72 063.16 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2025	-1 623 503.45 €

Restes à réaliser en dépenses	7 835 516.63 €
Restes à réaliser en recettes	7 250 967.99 €
Solde des restes à réaliser	- 584 548.64 €

Résultat cumulé avec restes à réaliser -2 208 052.09 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2025 :

- a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser 2 208 052.09 €
Supplément disponible 1 378 572.45 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement 0.00 €
Supplément disponible 1 378 572.45 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement 0.00 €

Proposition d'inscriptions au budget 2025 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0.00
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	1 623 503.45
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	2 208 052.09
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 378 572.45
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0.00
Restes à réaliser en dépenses	7 835 516.63
Restes à réaliser en recettes	7 250 967.99

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (57 pour)

DECIDE

- D'adopter l'affectation des résultats 2024 du Budget Principal ci-dessus présenté.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Publiée le 26 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250218-2025-034-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.